



La Lettre Du DDEN

www.dden-fed.org

Avril 2020

Numéro 171

Édito

Merci pour l'engagement de tous les personnels

Depuis le 15 mars, toutes les écoles et établissements scolaires sont fermés car les élèves sont considérés comme « des acteurs potentiels de la pandémie » du « Coronavirus ». Un service de garde est mis en place pour les enfants des personnels de santé et de sécurité. En dépit des difficultés afférentes aux problèmes et aux moyens limités ou non accessibles d'un enseignement à distance, les enseignants continuent d'organiser la transmission et le suivi des devoirs vers leurs élèves. A la question posée par le « Web pédagogique », diriez-vous que depuis une semaine, vous travaillez plus qu'avant, 79,7 % des 900 enseignants qui ont renseigné le questionnaire ont répondu oui, et 13,9 % "comme avant". Dans ces conditions particulières, notre Fédération ne peut que louer l'engagement permanent, en toutes circonstances, de tous les personnels d'éducation. Avec la fermeture des établissements scolaires, bien des parents vont découvrir qu'enseigner à leurs enfants n'est pas aussi évident et que cela exige des compétences. Reconnaissons aussi l'engagement de tous les personnels de santé placés en première ligne et de tous ceux qui dans bien des secteurs d'activités permettent à chacune et chacun de vivre dans ce confinement protecteur pour soi et les autres.

Beaucoup d'entre-nous agissent, en tant que citoyen, dans leur environnement de proximité. Bien évidemment, notre activité de DDEN, sur notre terrain de l'École se trouve provisoirement suspendue. Il en est de même à la Fédération qui, néanmoins, continue de répondre, à distance, aux appels et aux e-mails reçus des Unions, adhérents, organisations ou institutions. Dans nos instances nous continuons de préparer, en ligne, les activités engagées et les échéances à venir en attendant la sortie du confinement.

Prenez soin de vous et donc des autres en respectant scrupuleusement les consignes de confinement.

Bonne santé. Nous attendons de vos nouvelles.

Amitiés laïques et fédérales

Eddy Khaldi



SOMMAIRE

- + « Cantine : obliger les communes à créer une première tranche à 1 € ?
- + Évaluations CP-CE1 : la DEPP note des évolutions.
- + Enfance en danger : peut-on améliorer les signalements
- + Coronavirus : quelles conséquences pour l'avenir du système scolaire ?
- + Combien d'élèves pour les années à venir selon la DEPP ?
- + Coronavirus : Quelles mesures à prendre pour les élèves les plus en difficulté ?
- + L'école à la maison : une vraie carrière selon la Revue Française de pédagogie
- + "Nation apprenante" : des programmes et des cours dispensés par des enseignants, du CP au lycée sur France 4

FEDERATION DES DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE

124, Rue La Fayette 75010 PARIS

Tél : 01 47 70 09 59

Courriel : federation@dden-fed.org

Site internet : www.dden-fed.org

Facebook : <https://www.facebook.com/FEDERATION.DDEN/>

Cantine : obliger les communes à créer une première tranche à 1 € ?

Clémentine Autain et les députés "insoumis" ont déposé une proposition de loi "pour des cantines vertueuses" et dénonçant les conséquences sanitaires et sociales de l'inégalité d'accès des élèves à la cantine. Son article 1er prévoyait que "Le service de restauration scolaire est un service public gratuit", "pour toutes et tous sans condition de moyen". La PPL prévoyait également un plus grand recours "aux projets alimentaires territoriaux (PAT) et à des produits issus de circuits courts" ainsi qu'aux "produits de qualité et issus de l'agriculture biologique".

La commission des affaires culturelles et de l'éducation a adopté une petite partie de la proposition de loi fortement amendée. Elle ne garde que la liste des produits utilisés dont ceux qui sont "issus de projets alimentaires territoriaux, en favorisant notamment l'approvisionnement en circuits courts et en respectant la saisonnalité des produits". Pas de gratuité pour tous, plus aucune référence aux tarifs appliqués avec une tranche basse à 1€ ou moins.

La commission garde une piste intéressante : "le Gouvernement remet avant le 1er janvier 2021 au Parlement un rapport relatif au financement par l'État de la mise en place de la tarification sociale des cantines par les collectivités territoriales. Ce rapport dresse la liste des communes et établissements de coopération intercommunale bénéficiaires d'un soutien financier de l'État ainsi que le montant des crédits alloués. Le rapport évalue l'impact du dispositif sur la tarification des cantines pour les communes ou leurs établissements et l'impact sur la fréquentation des élèves au service de restauration scolaire. Il précise en outre le nombre de demandes des communes ou de leur établissement de coopération intercommunale déclarées prescrites."

Le dossier législatif ne donne pas de calendrier pour la suite de l'examen de ce texte. Pour en savoir plus : https://www.banquedesterritoires.fr/en-commission-les-deputes-rejettent-la-gratuite-des-cantines-scolaires?pk_campaign=newsletter_quotidienne&pk_kwd=2020-03-02&pk_source=Actualit%C3%A9s_Localtis&pk_medium=newsletter_quotidienne

http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/dossiers/cantines_vertueuses

Évaluations CP-CE1 : la DEPP note des évolutions.

La DEPP publie les résultats statistiques des évaluations nationales de CP et CE1, non sans rappeler que, "à un niveau individuel, les résultats doivent toujours être interprétés par l'enseignant dans le contexte de la classe". Les deux notes d'information montrent notamment que les élèves entrant au CP dans les écoles d'éducation prioritaire ont "une maîtrise moins affirmée des différents domaines", et c'est davantage le cas en compréhension orale qu'en connaissance des lettres ou pour les compétences phonologiques, en résolution de problèmes que dans le domaine de la connaissance des nombres.

Par ailleurs, les filles ont de meilleures performances en français pour tous les domaines évalués et pour presque tous en mathématiques.

La DEPP estime que le niveau des élèves qui arrivent au CE1 a monté en français depuis un an, mais précise qu'un peu plus de 25 % des élèves ne lisent pas plus de trente mots en une minute et sont donc considérés comme "fragiles" ou "à besoin". En éducation prioritaire, les élèves ont davantage de difficultés en français, notamment en compréhension orale. "Les écarts sont moins importants dans le domaine de l'écriture de syllabes ou de mots." En mathématiques, "c'est en résolution de problème que les écarts sont les plus marqués entre les performances des élèves de REP+ et ceux scolarisés hors éducation prioritaire". La DEPP ajoute qu' "entre 2018 et 2019, en français, les écarts de performances entre les élèves du secteur public hors EP et ceux scolarisés en EP diminuent dans tous les domaines, sauf pour la compréhension orale de mots". (à noter que l'an dernier, un constat similaire avait été fait, mais contredit par les résultats de l'évaluation à mi-CP)

La note d'information "Évaluations repères 2019 de début de CP: des résultats stables" :

<https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/2020-03/t-l-charger-la-version-imprimable-de-la-note-20-05-51467.pdf>

La note d'information "Évaluations repères 2019 de début de CE1: des performances en hausse" :

<https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/2020-03/t-l-charger-la-version-imprimable-de-la-note-20-06-51473.pdf>



Enfance en danger : peut-on améliorer les signalements ?

Le site Localtis propose une analyse du rapport des commissions des lois et des affaires sociales du Sénat sur "l'obligation de signalement par les professionnels astreints à un secret des violences commises sur les mineurs". Les quatre sénatrices qui se sont penchées sur la question ont mis en évidence le flou juridique qui l'entoure, du fait de l'absence de liste énumérant les professions astreintes au secret et de la multiplication des sources juridiques. Elles rappellent que les professionnels tenus au secret ne sont pas obligés de signaler des mauvais traitements, y compris les "atteintes sexuelles", mais qu'ils peuvent le faire et qu'ils le doivent, comme tout citoyen, "en cas de danger grave et imminent" ou pour empêcher un crime ou un délit. Et qu'en est-il des médecins de PMI qui sont fonctionnaires territoriaux et doivent transmettre sans délai au président du conseil départemental les informations nécessaires à la mise en place des mesures de protection dont les mineurs peuvent bénéficier ?

Une loi instaurant une obligation de signalement simplifierait la situation, mais provoquerait une perte de confiance de la part des publics en difficulté et augmenterait le risque de signalements précipités par crainte des sanctions... "Si trois des rapporteuses - Catherine Deroche, Marie Mercier et Maryse Carrère - jugent le cadre juridique actuel adapté, la quatrième rapporteure - Michelle Meunier - est favorable à

l'inscription de l'obligation de signalement. Cette divergence persistante révèle la difficulté de trouver une position consensuelle sur cette question délicate, qui touche aux convictions intimes de chacun, dans un contexte où le manque d'études sur les données françaises ne permet pas d'éclairer utilement la discussion."

La majorité conclut que "le cadre juridique actuel, qui autorise la préservation du secret professionnel dans certains cas complexes, permet aux professionnels d'agir de la façon la plus adaptée à la santé et à la sécurité du mineur" mais les sénatrices proposent d'harmoniser la rédaction des codes de déontologie des professions de santé, de renforcer la formation des professionnels de santé et des travailleurs sociaux et d'encourager les professionnels à s'appuyer sur des médecins référents, experts en protection de l'enfance, en cas de doute sur une situation de maltraitance.

Le site de Localis

https://www.banquedesterritoires.fr/enfance-en-danger-pour-le-senat-il-faut-encourager-les-signalements-plutot-que-changer-le-cadre?pk_campaign=newsletter_quotidienne&pk_kwd=2020-03-05&pk_source=Actualit%C3%A9s_Localtis&pk_medium=newsletter_quotidienne

Coronavirus : quelles conséquences pour l'avenir du système scolaire ?

Claude Lelièvre (Professeur d'histoire de l'éducation à l'Université de Paris V) s'inquiète des conséquences à long terme pour le système scolaire et il reprend "de larges extraits d'un texte d'Alain Bouvier (ancien recteur, est membre du Haut conseil de l'éducation et professeur des Universités) déjà paru sur Médiapart le 24 août 2009", au temps de la grippe H1N1. L'ancien recteur estimait alors que "la diversification des pratiques effectives des élèves et des familles" s'intensifierait puisque "c'est un système totalement individualisé qui progressivement se mettr(ait) en place (...).

<https://blogs.mediapart.fr/claude-lelievre/blog/130320/la-fermeture-des-etablissements-scolaires-une-decision-plus-politique-que-sanitaire>

2 QUI LE CRAIGNENT... 3 QUI LE CHOPENT



« Ce qui m'intéresse, ce n'est pas le bonheur de tous les hommes ; c'est celui de chacun. »

Boris VIAN (10 mars 1920)

Combien d'élèves pour les années à venir selon la DEPP ?

À la rentrée 2020, les effectifs des écoles primaires, publiques et privées "devraient diminuer de 50 600 élèves. En 2021, cette baisse devrait s'accroître avec 65 000 élèves de moins et se poursuivre à un rythme similaire jusqu'à la rentrée 2024" estime la DEPP. Le service statistique de l'Éducation nationale calcule en revanche que les effectifs du second degré "devraient globalement continuer à croître à chaque rentrée jusqu'en 2023" et atteindre un maximum de 5 760 000 élèves alors qu'ils n'étaient que 5,4 en 2011.

En ce qui concerne l'école maternelle, "après une baisse de 29 100 élèves à la rentrée 2019 (-1,2%), les effectifs devraient à nouveau diminuer aux cinq prochaines rentrées scolaires", pour des raisons démographiques et malgré une augmentation du taux de scolarisation à 3 ans, passé de 96,5 % à la rentrée 2018 à 97,2 % cette année. La DEPP table sur une augmentation de ce taux jusqu'à atteindre 100 % en 2023 (à noter qu'elle ne distingue pas métropole et DOM, alors que c'est en Guyane et à Mayotte que la préscolarisation pose le plus de problèmes). Pour les 4 ans, le taux qui était de 99,4 % a atteint 99,9 % cette année. Le taux de scolarisation des 2 ans a baissé de 11,4 % à 10,8 %.

Le nombre d'élèves de l'école élémentaire "devrait diminuer de 6 300 élèves à la rentrée 2020 (-0,1%) puis de 32 400 élèves à la rentrée 2021 (-0,8%)". La DEPP fait l'hypothèse d'une stabilité des taux de redoublement. Les évolutions sont donc purement démographiques.

Dans le second degré, l'année 2023 se classerait "au quatrième rang pour le nombre d'élèves scolarisés, derrière les années 1992-94 "où la barre des 5,8 millions d'élèves avait été dépassée".

Au **collège**, l'augmentation des effectifs constatée depuis la rentrée 2017 "pourrait se poursuivre jusqu'à la rentrée 2021 et serait suivie d'une très légère baisse en 2022". Celle-ci s'observe en 6ème dès l'année prochaine, alors que les effectifs des **lycées d'enseignement général et technologique** devraient connaître, "à partir de 2021, et jusqu'en 2023" des hausses et compter "plus d'élèves que le niveau maximum observé par le passé". La baisse des effectifs de la voie **professionnelle** "s'est poursuivie à la rentrée 2019 pour la quatrième année consécutive", mais la tendance devrait s'inverser dès la rentrée 2020, "la hausse des effectifs devrait être plus marquée entre 2021 et 2023".

Ces évolutions ne sont pas purement démographiques puisque la DEPP estime que le **taux de passage de 3ème en 2nde GT** qui a "fortement augmenté entre les années 2011 et 2017" et commencé à baisser depuis pourrait continuer de baisser au profit de la voie professionnelle tandis que "la baisse du **redoublement** observée en 2019 en classe de seconde pourrait se poursuivre". La hausse des effectifs dans les lycées d'enseignement général et technologique pourrait donc être encore plus forte.

La note d'information "Prévisions d'effectifs d'élèves du premier degré : la baisse des effectifs devrait se poursuivre jusqu'en 2024" :

https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/2020-03/t-l-charger-la-version-imprimable-de-la-note-20-08-51933_1.pdf

La note "Prévision des effectifs du second degré pour les années 2020 à 2024" :

<https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/2020-03/depp-ni-2020-previsions-2d-20-09-pdf-51891.pdf>

Coronavirus : des mesures à prendre pour les enfants des familles les plus en difficulté

"Comment assurer à son enfant un climat de travail serein dans un logement trop petit, ou surpeuplé, ou insalubre, ou très précaire ?" demandent dans une lettre ouverte au ministre de l'Éducation nationale les organisations membres d'un collectif qui réunit ADT Quart Monde, le SGEN-CFDT, le SE-UNSA, le SNUIPP-FSU, la FCPE, le CRAP, le GFEN, l'AGAS et la FNAREN. Elles ne contestent pas "les mesures de fermeture des écoles, collèges et lycées" mais s'inquiètent des "1,2 million d'enfants, de jeunes, qui vivent dans une famille qui est dans la grande pauvreté", où "manquent les moyens numériques de communication, ou la maîtrise de ces moyens".

"Comment éviter qu'au bout de toutes ces semaines de confinement le fossé ne se soit pas encore plus creusé entre ces enfants et ceux dont les familles auront pu faire 'l'école à la maison' ?" Elles demandent la mise en place, "en lien avec les chaînes de télévision et de radio publiques", d'émissions susceptibles "d'entretenir un climat scolaire".

Et lorsque la reprise aura lieu, "les équipes pédagogiques, les communautés éducatives auront besoin de temps pour échanger (...), pour envisager ensemble, dans une dynamique de coéducation, les meilleures conditions pour que tous les enfants, quelle que soit la manière dont ils ont vécu le confinement, quel que soit le travail qu'ils ont pu faire ou non, reprennent pied dans leur scolarité."

L'école à la maison : une vraie "carrière" selon la Revue française de pédagogie

Les parents qui font le choix de l'instruction à la maison doivent en trouver les modalités. "Quelle organisation pratique adopter, où s'installer, faut-il et peut-on réserver un espace dédié au sein de l'habitat familial ?" La Revue française de pédagogie ignorait, lorsqu'elle l'a programmé, que la publication de son dernier numéro coïnciderait avec la nécessité, pour de nombreuses familles qui n'ont pourtant pas fait ce choix, de se poser ces mêmes questions.

Comme l'écrivent Philippe Bongrand et Dominique Glasman (*universitaires en sciences de l'éducation et sociologie*) dont l'article ouvre le dossier, **"Instruction(s) en famille. Explorations sociologiques d'un phénomène émergent"**, il est très difficile d'évaluer le nombre des enfants qui ne sont pas scolarisés par choix, ce qui n'est pas le cas de mineurs isolés étrangers ou d'enfants vivant dans des conditions d'extrême pauvreté, Roms, migrants... Ce n'est pas non plus le cas des quelque 16 000 enfants inscrits au CNED parce qu'ils sont empêchés de suivre une scolarité normale. Les auteurs estiment que 0,17% des six - seize ans (14 000, peut-être) sont donc instruits en famille sans inscription réglementée au CNED ni dans un établissement hors-contrat, mais les données sont "rudimentaires". Assiste-t-on à une augmentation de leur nombre ? On peut le penser, puisque la part des parents diplômés, qui se sentent donc en mesure d'instruire leurs enfants eux-mêmes a augmenté et qu'avec l'Internet, "il est aujourd'hui relativement facile de trouver sur la toile des ressources éducatives"

Si les médias ont insisté sur des

cas de refus de scolariser les enfants pour des raisons religieuses ou par des familles "qui revendiquent une alternative à la forme scolaire", "les connaissances actuelles ne permettent en rien d'affirmer qu'elles seraient prépondérantes". Il faudrait plutôt être attentif "au cas, beaucoup plus fréquent et banal, des parents qui déscolarisent leur enfant faute de pouvoir le scolariser dans un établissement qui réponde à leurs attentes", celles-ci étant très différentes d'une famille à une autre. Pour certaines, "il s'agit d'interrompre une situation scolaire insupportable", pour d'autres d'éviter de "mauvaises fréquentations". Ces familles sont "rurales ou urbaines", "athées ou croyantes, voilées ou non voilées", "locataires ou propriétaires", "en activité, au chômage, à la retraite ou en création d'entreprise", "au-dessus ou en dessous du seuil de pauvreté", "françaises ou étrangères", de tous âges, de toutes situations sociales et péculniaires....

Mais toutes sont confrontées à des questions pédagogiques. Faut-il ou non s'imposer - ou imposer aux enfants -, un emploi du temps ? Quelle part accorder aux apprentissages informels ? Comment trouver l'équilibre "entre la sous-stimulation (ne rien proposer) et la sur-stimulation (trop proposer)" ? Faut-il "répondre à la demande" et se rendre disponible, "au risque de ne plus avoir de temps pour soi" ? "Tout cela, les parents doivent l'apprendre, et apprendre aussi à ne pas s'y trouver à l'aise (...). Le tâtonnement initial est la règle." Et, "en dépit de toutes les différences sociales ou culturelles" et de la diversité des pratiques, les parents "non-sco", pour reprendre l'expression d'une



mère de famille, "se ressemblent tous" parce qu'ils ont parcouru "une carrière" qui les a amenés à "se vivre et se penser en alternatifs", "face à une institution aussi présente dans le quotidien comme dans l'imaginaire de la société française".

A noter également dans ce numéro un article de Géraldine Farges et d'Élise Tenret sur les inspecteurs en charge des contrôles de l'instruction dans la famille et qui "mobilisent un savoir spécialisé, 'expert', faisant autorité mais qui reste néanmoins (...) peu stabilisé puisqu'il varie selon les représentations professionnelles des inspecteurs" et qu'ils ont des conceptions différentes "des fondamentaux de l'éducation".

**Revue française de pédagogie
numéro 205, ENS Lyon, 18€**



"Nation apprenante" : des programmes et des cours dispensés par des enseignants, du CP au lycée sur France 4

Après les premières mesures prises le 15 mars 2020 pour rendre l'école à distance encore plus accessible, l'État a changé, dès le lundi 23 mars 2020, la programmation de la chaîne de télévision France 4. Cette programmation permet d'étendre, dans le cadre de la mission "Nation Apprenante" et au-delà des émissions proposées en lien avec les programmes scolaires pour les 8-12 ans jusque-là, l'école aux collégiens et lycéens puisque la chaîne diffuse des cours dispensés par des enseignants de l'Éducation nationale.

Chaque jour, sont proposées des séances de lecture (ou de français) et de maths pour les primaires et élémentaires, collégiens et lycéens. Ces derniers trouveront également, notamment dans le cadre des programmes de premières et terminales, de l'histoire-géographie, de l'anglais ou des sciences (physique et SVT). Le format, un enseignant face caméra et devant un grand tableau, ressemble au dispositif qui avait été lancé précédemment, "La Maison Lumni primaire" destiné aux 8-12 ans et plus spécifiquement pour les CM1- CM2, où, pendant près d'une heure, des enseignants et des invités approfondissent dans un grand loft équipé d'un tableau blanc interactif, des points précis du programme scolaire.

Toutes les émissions et tous les programmes en direct ou en différé sur le site Éduscol :
<https://eduscol.education.fr/cid150496/operation-nation-apprenante.html>

Directeur de la publication :

Eddy KHALDI

Rédactrice en chef :

Martine DELDEM

Mise en page rédactionnelle :

Bernard RACANIERE

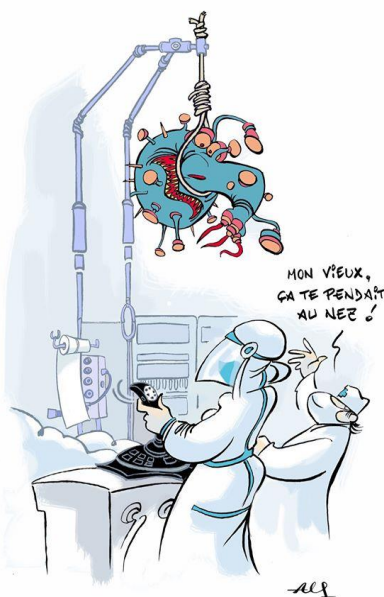
Coronavirus : une lettre intersyndicale adressée à Jean-Michel Blanquer suite aux dernières annonces faites par le ministre

Plusieurs syndicats viennent de signer une lettre, le lundi 23 mars 2020, à l'adresse de Jean-Michel Blanquer, suite à ses dernières annonces et demandes, notamment par la voie des médias. Dans ce courrier co-signé par la FSU, le SGEN-CFDT, la CGT Educ'action, la FNEC FP FO, la FAEN, le SNALC, l'UNSA-Education, Sud-Education, les syndicats dénoncent les "demandes croissantes qui contreviennent [au] principe de confinement" émanant du ministre de l'Éducation nationale, notamment celle "d'utilisation étendue du 'motif familial impérieux' pour récupérer des supports de travail pour les élèves".

Ceux-ci exigent, alors que "**la priorité aujourd'hui doit être sanitaire**", que le ministre indique "clairement aux autorités rectorales, que **les déplacements doivent être réduits à l'essentiel**, qu'à l'exception des personnels volontaires pour assurer l'accueil des enfants de soignants et l'organisation de la continuité du service, il convient de ne pas se rendre sur son lieu de travail" et "que les mesures de protection et d'hygiène soient appliquées, que du matériel (masque, gel hydroalcoolique, serviette à usage unique...) soit systématiquement fourni dans les écoles, établissements et services" alors que "dans de trop nombreuses situations ce n'est pas le cas".

Surtout, ils estiment que le ministre doit "leur faire confiance". Pour eux "**l'urgence n'est pas dans l'avancement du programme mais dans le maintien pour tous les élèves d'un lien avec les apprentissages, dans le respect de la protection dues aux agents**". À ce titre, ils demandent "que le ministère cesse d'évoquer une 'continuité pédagogique' dont il laisse entendre qu'elle pourrait remplacer l'enseignement en présentiel". Un rendez-vous en visio-conférence était programmé avec les syndicats le mardi 24 mars 2020, avec Jean-Michel Blanquer, sur ce sujet. Pas de retour à ce jour.

L'ÉRADICATION ATTENDUE



Comment vivre la solidarité et la continuité pédagogique ?

Des coordinations donnent des pistes de réponses :

Sur le site Ressour'ESS
<ressourcess@lesper.fr>, l'ESPER regroupe un ensemble d'initiatives qui peuvent être développées dans vos secteurs géographiques.

Le Portail de l'ESS à l'École n°24 - Mars 2020 - Actions de solidarité et continuité pédagogique.